

Fiche Adhérent 2023-2024

ATELIER : PHOTO

ANIMATEURS : Philippe GARCIA & Sylvain BARBAUX

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable

Travail [Courriel](#) :

TARIFS	Adhésion:	CCLER	35 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le	Chèque n°
		Moins de 18 ans	20 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le	Chèque n°
	Cotisation :		60 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le	Chèque n°
		Moins de 18 ans ou étudiant	30 €/an	<input type="checkbox"/> réglée le	Chèque n°

○ Cette fiche est à retourner au secrétariat avec **les règlements**.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet ou Facebook.
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Atelier PHOTO : Année 2023-2024

Animateur, Philippe GARCIA ☎ : 06.26.15.20.09
Co-animateur, Sylvain BARBAUX ☎ : 06.32.01.34.47

Fonctionnement : Local Photo et salles Cèdres et Bleuets

- Cours confirmés, tous les vendredis
- Cours débutants, tous les mercredis

Horaires : à partir de 21h00

Horaires : de 20h30 à 22h30

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat).	35 €/an. 20 €/an pour les moins de 18 ans
	Cotisation à l'Atelier Photo. Pour les - de 18 ans ou étudiant	60 €/an. 30 €/an

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂-----

(à découper et à remettre aux animateurs).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier Photo** pour l'année **2023-2024**.

Date :

Signature :